



# Poney-Club & Centre Equestre DE CHAVILLE



[chaville@equivil.fr](mailto:chaville@equivil.fr)



[www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

7 Rue de l'Etang Saint Denis 92 370 CHAVILLE ☎ 01 41 15 15 15

gestion : Poclas, 22 Grande rue 95460 Ezanville, ☒ [equivil@equivil.fr](mailto:equivil@equivil.fr), N° intracommunautaire FR 95 320 877 418 00014

2 0 1 8 / 2 0 1 9

## Bienvenue au club



Les poneys et  
les chevaux  
vous attendent  
pour découvrir  
l'équitation et  
le monde du  
cheval.

### RENDEZ-VOUS CAVALIER

Prénom/Nom :

Heure :

Jour :

### COTISATION EQUIVIL+LICENCE FFE+ASSURANCE

- 46€. A régler une fois par an

### FORFAIT AUTOMNE-HIVER 22 SEANCES

- du lundi 3 septembre au dimanche 21 octobre
- du lundi 5 novembre au dimanche 30 décembre
- du lundi 7 janvier au dimanche 24 février

Tarifs : Poney : 462 €. Cheval : 550 €

### FORFAIT HIVER PRINTEMPS 14 SEANCES

- du lundi 11 mars au dimanche 21 avril
- du lundi 6 mai au dimanche 30 juin 2019

Tarifs : Poney 294 €. Cheval : 350 €

### FORFAIT + TROIS SAISONS 36 séances

Tarifs : Poney : 648 €. Cheval : 810 €

Ce forfait permet de monter à cheval gratuitement en +.  
Des « séances + » sont programmées chaque semaine sur des thèmes différents: remise à niveau, libres, promenades, etc. elles sont accessibles à des cavaliers de tous niveaux qui peuvent s'inscrire à une séance + selon les places disponibles.

**Voir notre offre « poney découverte » sur [equivil.fr](http://equivil.fr)**

### OPTION ANNULATION

Option pour le remboursement suite à l'arrêt définitif +100€

### SPECIAL DECOUVERTE POUR GROUPE

10 séances par trimestre aux horaires scolaires

Tarifs pour le groupe : Poneys: 840 € Cheval: 970 €

**LES TARIFS** comprennent sur facture détaillée:

L'accès et l'usage des installations sportives à 5.5% de TVA  
et l'encadrement équestre à 20% de TVA

**REGLEMENT** par chèque bancaire ou ANCV

à l'ordre de C E C ou Centre Equestre de Chaville

### RECU POUR REGLEMENT D'EQUITATION

Prénom/Nom de la personne ayant réglée:

Mode de règlement :

Montant :

**Vous avez été accueilli et votre règlement a été encaissé par :**



# Poney-Club & Centre Equestre DE CHAVILLE

**Horaires prévisionnels des séances :**  
**Consulter le Planning des séances sur [equivil.fr](http://equivil.fr)**

## **Plein d'activités le dimanche et à toutes les vacances**

Stages de découverte, passage des galops,  
promenades, compétitions, animations...

tout sur [www equivil.fr](http://www.equivil.fr)

Retrouvez-nous sur  
**facebook**   
**chaville-equivil**

## **Séjours pour les 6/14 ans à chaque vacances scolaires**



**En Sologne**

**À la ferme d'Otefond**

Stage équestre en pleine nature

**Aller et retour Paris Porte Maillot**

**Renseignements et inscriptions auprès du  
club ou au secrétariat:**

**22 Grande Rue, 95 460 Ezanville**

**Tout sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr) « Otefond »**

**☎ 02 54 83 86 69 ✉ [otefond@equivil.fr](mailto:otefond@equivil.fr)**

## **REGLEMENT INTERIEUR**

-Le port d'un casque protecteur et conforme  
aux normes en vigueur est obligatoire pour  
monter à cheval.

-Il est reconnu que les avis médicaux sont  
effectués et favorables à la pratique de  
l'équitation.

- il est recommandé d'être à jour de ses  
vaccinations.

-La durée des leçons est d'environ 50 minutes.

-Les leçons sont payées au prorata du forfait  
en cours lors du rendez-vous.

-L'annulation d'une inscription prise en juin  
devra être faite par écrit avant le 1er  
septembre suivant.

-Hors l'option annulation, la cotisation, le  
forfait et autres prestations réservées ne  
sont en aucun cas remboursables, même en cas  
de désistement ou de force majeure  
indépendante du centre équestre.

-Les séances non effectuées à l'initiative du  
cavalier sont définitivement perdues.

-En cas de fermeture du club pour cause de  
force majeur, intempéries, etc..., des solutions  
de remplacements seront proposées

-A la fin du forfait, le rendez-vous est  
automatiquement supprimé.

-les conditions de participation aux  
compétitions sont affichées au club.

-Tout accident survenant hors des séances ou  
à une personne non inscrite ne saurait  
incomber au club.

- -Les chiens sont interdits dans l'enceinte du  
club.

-il est interdit de fumer dans l'ensemble des  
installations équestres

**Les conditions d'Assurance Cavalier Individuelle Accident et Responsabilité  
Civile sont définies sur la Licence Fédérale et affichées au club**